

DNCA INVEST

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 60, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg,
Grand-Duché de Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 125.012
(le « **Fonds** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST-VALUE EUROPE

Luxembourg, le 14 avril 2022

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») souhaite vous informer de changements importants relatifs au compartiment du Fonds DNCA INVEST – VALUE EUROPE (le « **Compartiment** »).

Les termes qui ne sont pas autrement définis dans le présent avis auront la même signification que ceux définis dans le prospectus actuel du Fonds (le « Prospectus »).

Le Conseil d'administration a décidé d'intensifier la communication sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par la Société de gestion du Fonds, compte tenu de la classification du Compartiment comme produit financier tel que défini à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »).

Cette mise à jour implique une modification (i) de l'objectif d'investissement, (ii) de la stratégie d'investissement et (iii) des facteurs de risque spécifiques applicables au Compartiment (les « **Changements** »). Les Changements n'impliqueront pas de rééquilibrage du portefeuille du Compartiment ni de coûts de transaction spécifiques relatifs au marché qui seraient liés à un ajustement du portefeuille.

À compter du 20 mai 2022 (« **Date d'entrée en vigueur** »), la politique d'investissement du Compartiment sera donc modifiée comme suit (les changements sont mis en évidence par un soulignement) :

« 3. Politique d'investissement

Type de fonds :

Fonds d'actions européennes

Objectif d'investissement :

Le Compartiment cherche à surperformer l'indice suivant : STOXX EUROPE 600 Index Net Return (Bloomberg ticker : SXXR Index), sur la durée d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur

le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

Stratégie d'investissement :

Le Compartiment investira à tout moment au moins deux tiers de son actif total dans des actions d'émetteurs ayant leur siège social en Europe ou exerçant la partie prépondérante de leurs activités économiques en Europe (ci-après « Actions européennes »).

La stratégie d'investissement du Compartiment repose sur une gestion discrétionnaire active utilisant une politique de sélection de titres. Cette politique repose sur une analyse fondamentale développée à partir des principaux critères d'investissement tels que l'évaluation du marché, la structure financière de l'émetteur, la qualité de la gestion de l'entreprise, la position de l'émetteur sur le marché ou les contacts réguliers avec les émetteurs. La Société de Gestion peut utiliser différentes méthodes pour détecter les rendements futurs des investissements comme les paramètres de valorisation (PE, EV/EBIT, rendement du FCF, rendement des dividendes...), la méthodologie « sum of the parts » ou les cash-flows actualisés.

Les principaux critères d'investissement sont l'appréciation du marché, la structure financière de l'émetteur, le taux de rendement actuel et prévisionnel, la qualité de la gestion de l'entreprise et la position de l'émetteur sur le marché. Les secteurs d'investissement visés par la Société de gestion ne sont pas limités, y compris en ce qui concerne les valeurs des nouvelles technologies.

En outre, conformément au style de gestion décrit ci-dessus, le Compartiment est géré en tenant compte de principes responsables et durables.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR.

Le Compartiment prend en compte, au minimum, les objectifs suivants, et procède au reporting de ces indicateurs ESG dans le cadre du suivi et de l'évolution de la performance ESG du portefeuille :

- Environnement : émissions de GES, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc.
- Social : rémunération, inégalité entre les sexes, santé et sécurité, travail des enfants, etc.
- Gouvernance : corruption et le trafic d'influence, évasion fiscale, etc.
- Notation qualité ESG mondiale.

L'univers d'investissement initial, qui comprend jusqu'à 2500 émetteurs, identifiés en fonction de critères financiers et extra-financiers, comme des actions de valeur paneuropéennes et pouvant appartenir au STOXX Europe 600 et à l'indice MSCI Europe SMID, ainsi que des valeurs identifiées par la Société de Gestion sur la base de l'analyse financière et extra-financière et/ou ayant déjà été investies au cours des dernières années. L'approche ISR est appliquée aux émetteurs sélectionnés dans l'univers d'investissement initial.

De cet univers d'investissement initial sont exclus les émetteurs ayant fait l'objet de controverses ou commis des manquements graves aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne. De plus, une politique stricte d'exclusion des armes controversées est mise en œuvre et est disponible sur le site web de la Société de Gestion (<https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri>).

Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'actions qui en résulte tiennent compte d'une notation interne concernant à la fois la responsabilité et la durabilité des entreprises, basée sur une analyse extra-financière effectuée par le biais d'un outil propriétaire développé en interne par la Société de gestion, avec la méthode « best in universe ». Il peut y avoir un biais sectoriel.

Il existe un risque que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne puissent remplir les tâches pour lesquelles ils ont été conçus. L'utilisation de l'outil propriétaire s'appuie sur l'expérience, les relations et l'expertise de la Société de gestion.

La Responsabilité d'Entreprise est un vivier d'informations extrêmement utile pour anticiper les risques des entreprises, notamment dans leurs interactions avec les parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce quel que soit leur secteur d'activité.

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre aspects : la responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie du produit ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et consommation d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets, etc.), la responsabilité envers les travailleurs et la responsabilité envers la société (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des employés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des employés, salaires, qualité des produits ou services vendus, etc.) Chaque dimension est déclinée en un ensemble de critères, environ 25 au total. Cette analyse approfondie, qui associe des recherches qualitatives et quantitatives, permet d'établir une note sur 10.

En outre, le suivi du niveau de controverse est pris en compte directement dans la responsabilité de l'entreprise et peut affecter la notation.

L'analyse et la notation interne sont basées sur les données factuelles publiées par les entreprises, qui peuvent être incomplètes ou inexactes, ainsi que sur un dialogue continu avec les responsables des entreprises.

Une politique stricte d'exclusion des armes controversées est mise en œuvre et est disponible sur le site web de la Société de gestion(<https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri>).

Forte de la conviction que l'optimisation des meilleures pratiques des émetteurs sélectionnés par la Société de Gestion contribue à protéger la valeur d'investissement du client, l'équipe de gestion a mis en place une approche de dialogue et d'engagement qui vise à améliorer la prise en compte des questions ESG (en particulier la responsabilité d'entreprise) des émetteurs sélectionnés. Cette approche, basée sur une interaction continue avec les émetteurs ainsi que sur les progrès et réalisations de l'émetteur au titre de son engagement, est mise en œuvre par l'analyse réalisée avec l'outil propriétaire de la Société de Gestion. Les interactions avec les émetteurs et les visites sur site sont au cœur de notre processus d'investissement et visent à contribuer à l'amélioration générale des pratiques de marché et de la transparence sur les questions ESG.

Le résultat de cette approche ISR est contraignant pour la Société de gestion.

Conformément à l'approche fondamentale de l'équipe de gestion, le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière (quantitative et micro-économique) et extra-financière (qualitative) en deux étapes successives :
 - la sélection des émetteurs selon l'approche financière décrite ci-dessus, et
 - l'exclusion des émetteurs qui présentent un profil de risque élevé en termes de responsabilité des entreprises (notation inférieure à 2/10 selon l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures. Ce filtre exclut un minimum de 20% des émetteurs sur la base de l'analyse extra-financière décrite ci-dessus.
- Structuration du portefeuille selon une approche macroéconomique.
- Construction du portefeuille en tenant compte des contraintes réglementaires et du processus d'investissement afin d'établir la sélection finale.

Le Compartiment est géré en tenant compte des exigences du label ISR français, ce qui implique notamment de procéder à l'analyse extra-financière d'au moins 90% de l'actif du Compartiment et entraîne l'exclusion d'au moins 20% des pires émetteurs d'actions de son univers d'investissement. Il va de soi que le compartiment n'investira pas dans ces émetteurs. La Société de Gestion a également signé le code de transparence AFG-FIR-EUROSIF pour les fonds ISR ayant obtenu un Label grand public.

Ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne s'engage pas à réaliser des investissements dans des activités écologiquement durables alignées sur la taxonomie. En tant que tels, les investissements sous-jacents de ce Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques écologiquement durables au sens du Règlement Taxonomie.

[...] »

Outre les modifications susmentionnées, un facteur de risque spécifique relatif à l'ESG sera ajouté au profil de risque du Compartiment conformément à sa nouvelle politique d'investissement révisée.

Toutes les autres caractéristiques clés du Compartiment resteront inchangées.

Si vous estimez que les Changements ne répondent plus à vos besoins d'investissement, vous pouvez demander le rachat de vos actions, sans frais, jusqu'au 20 mai 2022, à 12h00 (heure de Luxembourg).

Les Changements exposés dans le présent avis seront inclus dans la prochaine mise à jour du Prospectus et des KIID relatifs au Compartiment, qui peuvent être obtenus gratuitement sur demande au siège social du Fonds à l'adresse indiquée ci-dessus.

Notre équipe commerciale reste à votre disposition si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur la modification du Compartiment.

Veuillez agréer nos salutations distinguées,

Le Conseil d'administration
DNCA INVEST